



ADDENDA #1

Date: Le 9 avril 2024

Services d'entretien ménager – Centre de recherche et de développement de Sherbrooke

The English version can be found on the previous page.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1. Ajout d'un paragraphe à l'Annexe A – Énoncé des travaux – Partie D – 8.0 Services spéciaux – Zones en mode biosécurité :

Des mesures de protection additionnelles sont requises pour l'accès au bâtiment 7 (Centre porcin). Il est donc de la responsabilité de l'entrepreneur d'aviser l'autorité technique par courriel, au moins 5 jours à l'avance, si l'employé désigné au nettoyage de ce bâtiment :

1. voyagera à l'extérieur du Canada prochainement. L'endroit visité et les dates du voyage doivent être fournis. L'autorité technique, selon la destination visitée, donnera par courriel à l'entrepreneur des instructions claires, indiquant les mesures de protection à prendre au retour en fonction de l'employé. Entre autres mesures, l'entrepreneur peut prévoir que l'employé ayant voyagé ne pourra réintégrer le bâtiment avant un retrait de 5 jours suivant son retour au pays. L'entrepreneur devra alors prévoir un remplaçant qualifié et ayant reçu la formation en biosécurité.
2. sera en contact avec des porcs au Canada ou à l'étranger et/ou visitera une ferme animale. L'autorité technique fournira par courriel des instructions claires indiquant les mesures de protection à prendre au retour en fonction de l'employé et si un retrait est nécessaire. L'entrepreneur devra alors prévoir un remplaçant qualifié et ayant reçu la formation en biosécurité.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.



ADDENDA #01

Date: April 9, 2024

Janitorial Services – Sherbrooke Research and Development Centre

La version française se trouve à la page suivante

Bidders must make sure that their bids are based on the latest version of the tender documents published and take into consideration the following amendments and information, including any information provided on amendments or Q&A previously published for this project.

Bidders that do not comply with this requirement will be discarded.

1. Addition of a paragraph to Annex A - Statement of work - Part D - 8.0 Special Services - Biosafety mode areas :

Additional protective measures are required for access to Building 7 (Swine Centre). It is therefore the contractor's responsibility to notify the technical authority by e-mail, at least 5 days in advance, if the employee designated to clean this building :

1. will be traveling outside Canada in the near future. Location and dates of travel must be provided. The technical authority, depending on the destination visited, will e-mail clear instructions to the contractor, indicating the protective measures to be taken on the employee's return. Among other measures, the contractor may stipulate that the traveling employee may not return to the building until 5 days after his or her return. The contractor must then provide a qualified replacement who has received biosafety training.

2. will be in contact with pigs in Canada or abroad and/or will visit an animal farm. The technical authority will provide clear instructions by e-mail indicating the protective measures to be taken upon the employee's return to duty, and whether a withdrawal is necessary. The contractor must then provide a qualified replacement who has received biosafety training.

All other terms and conditions remain the same



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Protected A / Protégé A

01B46-24-009